

COMPTE-RENDU CONDENSE
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

DECISIONS DU MAIRE

P.A.E. La Margue : Avenant de transfert de marché de maîtrise d'œuvre

La commune décide d'approuver l'avenant de transfert du marché de maîtrise d'œuvre pour le Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) La Margue en faveur de la société SNC-LAVALLIN SAS, dont le siège social est 61, rue de Monceau à Paris (75), suite à fusion-absorption de la société COUMELONGUE-INGENIERIE.

L'avenant de transfert ne remet pas en cause l'objet du marché et n'entraîne aucune modification financière.

FACE 2014 : Marché de Maîtrise d'Œuvre

La commune décide de retenir le syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault, Hérault Energies (PEZENAS) dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation fils nus du réseau basse tension par la mise en place de câbles torsadés en façades sur le territoire de la commune. Ces travaux sont estimés à 83 333.33 € HT et concernent l'avenue Waldeck Rousseau, rue Barbes, rue Descartes, rue Tourville, rue Mistral et rue Louis Blanc.

Le montant des honoraires hors taxes est de 5 833.33 € soit 7 000.00 € toutes taxes comprises.

Etude de programmation : Réalisation d'un bâtiment pour la jeunesse

La commune décide de retenir le cabinet d'architecte « Je dessine votre projet », sise 25, rue de la Porte d'Ensérune, 34310 POILHES, pour l'élaboration d'une étude de programmation avec chiffrage pour la réalisation d'un bâtiment "Espace Jeunesse".

Le montant forfaitaire des honoraires hors taxes est de 1 500.00 € soit 1 800.00 € toutes taxes comprises.

Etude de faisabilité : aménagement de la Place des 140

La commune décide de retenir le cabinet d'architecte « Je dessine votre projet », sise 25, rue de la Porte d'Ensérune, 34310 POILHES, pour l'élaboration d'une étude de faisabilité pour les travaux d'aménagement de la Place des 140 incluant la destruction de l'ancienne maison de retraite et de l'immeuble de La Poste à Cazouls-les-Béziers.

Le montant des honoraires hors taxes est de 4 250.00 € soit 5 100.00 € toutes taxes comprises.

AFFAIRES GENERALES

2 – Traitement contre la chenille processionnaire du pin – campagne 2014 : demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Hérault

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin, Monsieur le Maire présente à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts qui propose un traitement au prix de 70 € HT/ha pour la zone forestière. Il propose de solliciter l'aide la plus élevée que possible du Conseil Général, pour une surface à traiter de 17 ha 57 soit 1 229,90 € HT et 1 475,88 € TTC.

3 – Médiathèque Georges FRECHE : Charte de coopération entre la commune et les bénévoles

La Médiathèque constitue un service municipal de lecture publique, chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs.

Ce service, placé sous la responsabilité des salariés, employés communaux, nécessite un partenariat actif entre les personnes bénévoles et les salariés.

Le Conseil Municipal propose la création d'une charte de coopération entre la commune de Cazouls-les-Béziers et les bénévoles, fixant les droits et obligations des bénévoles.

4 – Réforme des rythmes scolaires : rémunération accessoire des enseignants de l'Ecole Primaire Saint-Exupéry

La commune a mis en place la réforme des rythmes scolaires à compter du 2 septembre 2014.

Pour assurer le fonctionnement du service des fonctionnaires de l'Education Nationale enseignants, rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation sur les activités accessoires, les communes ont, en effet, la possibilité de faire appel à ces personnels pour assurer des tâches de surveillance et d'encadrement.

Le Conseil Municipal décide de retenir les montants de de rémunération de :

- 21,86 € par personne et par heure pour un Professeur des écoles
- 24,04 € par personne et par heure pour un Professeur des écoles hors classe.

5 – Création d'une commission municipale

Il est décidé de créer une commission municipale chargée de l'instruction des dossiers portant sur les constructions ou habitations légères non conformes à la législation en vigueur, sur le territoire de la commune.

SONT DESIGNES :

- Président : Monsieur Philippe VIDAL
- Vice-Président : Madame Marcelle COUDERC
- Membres : Mesdames BERLOU Carole, CHASTAN Charlette, ALLEMAND Maryse
GARCIA Juliette, ROUQUET TAFANI Viviane, GAIRE Viviane
Messieurs BACCOU Serge, BOZZARELLI Michel, DECOR Gérard,
DUPUY Bruno, SENAL Robert, JOSEPH Olivier

URBANISME

7 – Lotissement « Le Lavandou » : transfert des ouvrages et voiries collectives dans le domaine public communal

Pour faire suite à la demande des copropriétaires du Lotissement Le Lavandou, il est décidé l'intégration des voiries, réseaux divers et du poste de relevage des eaux usées du lotissement « Le Lavandou » dans le domaine public communal. Les parcelles E 2240 (VRD) et E 2241 (Poste de relevage) sont concernées.